

PREFACE

A la dernière session, l'Assemblée Législative a passé les deux résolutions qui suivent :

“ L'honorable M. Blanchet propose et il est résolu, *nemine contradicente* :— Que l'agriculture étant la base la plus sûre de la prospérité d'un peuple, son perfectionnement et ses progrès sont d'une importance vitale pour la population de cette province, largement composée de cultivateurs ;

“ Que la formation de sociétés d'agriculture, la création du conseil d'agriculture, la fondation des cercles agricoles, de la société d'industrie laitière, du haras national, l'introduction des beurreries et des fromageries, ont contribué puissamment à l'avancement des intérêts agricoles, et que pour assurer leur complet développement, il est urgent d'adopter les moyens les plus efficaces pour engager les cultivateurs à adopter immédiatement un système d'ensilage déjà si favorablement connu en Europe et en Canada ; que l'introduction rapide et pratique de l'ensilage permettra aux cultivateurs de lutter avec plus d'avantage contre la sévérité de notre climat, de se livrer avec plus de profit à l'élevage des bestiaux et à l'industrie laitière,—les deux branches les plus rémunératives de la culture, tant pour la consommation locale que pour l'exportation à l'étranger, et d'obtenir par là des revenus considérables qui leur permettront d'améliorer leurs terres et leurs méthodes de culture et contribueront à diminuer l'émigration ;

“ Que cette question, qui intéresse à juste titre la classe agricole, soit référée au comité permanent de l'agriculture, formé de cultivateurs pratiques, possédant les connaissances nécessaires pour faire une étude fructueuse d'un tel sujet ;

Qu'instructions soient données au comité permanent de l'agriculture de faire rapport à cette Chambre, avec toute la célébrité possible, des conclusions auxquelles l'auront conduit ces études.” (26 novembre 1890.)

“ Sur motion de l'honorable M. Blanchet, secondé par l'honorable M. Mercier, la résolution suivante est adoptée, *nemine contradicente*, savoir :

“ Considérant qu'il est urgent de donner un effet pratique aux discussions qui ont eu lieu dans cette Chambre sur les méthodes à adopter pour répandre en cette province la pratique de l'ensilage :